



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE  
N° 2026-025**

**Séance du 23 février 2026**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la république – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27**

**OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-85 PORTANT APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2026**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HERAUD T. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : PONTAIS M.

**Entendu l'exposé suivant :**

Une erreur de transcription a été constatée dans la grille des tarifs 2026 de location des salles communales annexée à la délibération N° 2025-85 du 16/06/2025.

Il s'agit du montant de location à la demi-journée de la salle Alexis Mermet à destination des habitants et associations hors Fillière, indiqué à 678€ au lieu de 67€, soit conformément à l'ensemble des tarifs 2026, avec une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente.

**Aussi,**

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)*

*Vu la délibération N° 2025-85 approuvant les tarifs de location des salles communales pour l'année 2026,*

*Considérant l'erreur de transcription du tarif de location de la salle Alexis Mermet, applicable aux habitants et associations hors Fillière pour une demi-journée,  
Considérant la nécessité de corriger le montant erroné par un montant conforme à l'augmentation générale de 5% de l'ensemble des tarifs par rapport à ceux de 2025, soit un montant de 67 euros,*

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

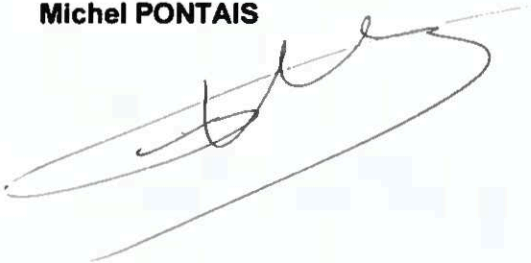
ID : 074-200062586-20260223-DEL\_2026\_025-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification de tarif à 67€ pour la location à la demi-journée de la salle Alexis Mermet à destination des habitants et associations hors Fillière, corrigé selon les éléments préalablement exposés,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires

Le secrétaire de séance  
**Michel PONTAIS**



Le Maire  
**Christian ANSELME**

